



LE SAVIEZ-VOUS ?

En Guadeloupe, durant l'année 2017, la **consommation brute électrique** a été dominée par le secteur « domestique » (48%) et le secteur « professionnel » (38%). Cependant les autres secteurs restent non négligeables avec le **secteur « collectivité » à 8%**, le **secteur « éclairage public » à 3%** et enfin le secteur « service public » à 3% également.

(Source: OREC)

EDITORIAL

Le BIM (Building Information Modeling), outil permettant la création de maquettes numériques mais qui va aussi bien au-delà en structurant la gestion des informations des bâtiments, est amené à se généraliser dans les marchés publics.

La mise en BIM d'un bâtiment est un véritable plus pour l'efficacité énergétique car il permet d'anticiper le comportement thermique et énergétique de celui-ci. D'autre part, l'enrichissement de la maquette par des informations liées à la maintenance et à l'exploitation des constructions permettra une meilleure optimisation énergétique.

A noter sur vos agendas, le **15 et 17 mai prochains** auront lieu la 9ème édition des Ateliers Techniques CEP, avec pour thème cette année : **Energies renouvelables & applications dans le bâtiment.**

FOCUS

BÂTIMENTS : BESOINS DES OCCUPANTS

Il est évident que les occupants d'un bâtiment sain et confortable sont plus heureux et plus productifs que la moyenne. Il est donc essentiel de se concentrer sur la **notion de confort** dans un bâtiment et cela de quatre perspectives différentes : le confort thermique, le confort visuel, le confort acoustique et la qualité de l'air intérieur.

Par ailleurs, un bâtiment étant généralement amené à évoluer dans le temps, en particulier dans le cas des bureaux, un certain **niveau de flexibilité** est nécessaire afin d'offrir un aménagement répondant aux exigences des occupants.

BONNES PRATIQUES

GESTION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES COMMUNAUX

Le parc automobile, qu'il soit acheté ou loué, occupe une place importante dans la vie de la collectivité. L'optimisation de sa gestion constitue l'une des principales garanties pour disposer d'un parc bien entretenu, renouvelé à la bonne fréquence et permettant de diffuser une image positive de la collectivité. Il réduit également le temps d'immobilisation des véhicules et augmente la productivité des utilisateurs.

SOURCE NON NÉGLIGEABLE DE RÉDUCTION DES CHARGES

La complexité de la gestion d'une flotte automobile ne permet plus une « navigation à vue », chaque décision portant sur des enjeux financiers importants, qu'il s'agisse :

- ⊙ De la détermination de sa taille et de sa composition ;
- ⊙ De sa fréquence de renouvellement, du mode d'acquisition et du choix d'un financement en adéquation ;
- ⊙ Des frais inhérents à son utilisation (carburant, assurance, maintenance, fiscalité, gestion administrative et/ou technique,...) et de leur optimisation.

Le gestionnaire de parc doit disposer d'outils fonctionnels et de tableaux de bord pour :

- ⊙ Consacrer son temps à l'analyse des états de gestion en vue de proposer des options d'amélioration de la politique automobile ;
- ⊙ Optimiser l'exploitation du parc et les dépenses inhérentes aux différents postes constituant sa gestion.

MAÎTRISE DES COÛTS

Le suivi et le **contrôle des consommations** décèlent les écarts de consommation entre les différentes marques et modèles de véhicules, repèrent également les éventuels abus ou défauts de fonctionnement des véhicules ainsi que les éventuelles erreurs de facturation des pétroliers.

La **gestion des sinistres** mesure la sinistralité de la flotte. Elle facilite la mise en place d'une politique préventive dont l'objectif principal est de réduire la sinistralité à travers la responsabilisation des utilisateurs.

Le **suivi de l'entretien** assure, grâce à une consultation du livret d'entretien des véhicules, du respect par les utilisateurs des préconisations des constructeurs.

La **gestion préventive de l'entretien** permet de planifier les interventions et d'alerter les utilisateurs sur les interventions devant être effectuées sur leur(s) véhicule(s). Ce type d'actions limite les coûts directs (réparations) et induits (immobilisation des véhicules, rendez-vous ou livraisons manqués, temps consacré à la gestion des événements par le gestionnaire de parc,...).

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

L'évolution des outils de mobilité, en particulier l'arrivée des véhicules électriques, nécessite des infrastructures et installations annexes (ex : bornes de recharges). Par ailleurs, au vu du mix électrique actuel du territoire (forte dépendance aux énergies fossiles), il est nécessaire de coupler les véhicules électriques à une production d'énergie renouvelable avec ou sans stockage (ex : ombrières photovoltaïques) et de veiller aux horaires des temps de recharges des véhicules (hors pointes de consommation et pendant les périodes de production maximale des énergies renouvelables).

CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION POUR LES PETITES ACTIONS DE MDE



La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a validé, par une délibération du 17 janvier 2019, les plans d'aide à l'investissement pour favoriser la maîtrise de la consommation d'électricité (MDE) dans les zones non interconnectées (ZNI) au réseau électrique continental.

Ces plans visent à soutenir les opérations d'économies d'énergie dans les foyers, entreprises ou à l'échelle des collectivités (les projets d'isolation des bâtiments, l'installation de chauffe-eaux solaires ou de climatiseurs performants, etc.).

CONCEPTION

Ces plans d'aides à l'investissement ont été élaborés par la CRE à partir des dossiers très complets réalisés par les comités chargés de la MDE en Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, à Mayotte et à La Réunion. Ces comités réunissent les représentants des Régions ou collectivités territoriales, les services de l'Etat, l'ADEME et le fournisseur historique (EDF SEI ou EDM).

Ces plans applicables dès janvier 2019, précisent la nature et les caractéristiques des actions retenues ainsi que le montant maximal des **aides financées par les charges de service public de l'énergie (CSPE)**. Ce processus de décision a mobilisé l'ensemble des acteurs et demande l'implication de tous pour atteindre les objectifs de la transition énergétique dans les ZNI.

CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION DE GUADELOUPE

Au périmètre des actions de MDE standard, les objectifs définis dans le cadre territorial de MDE de Guadeloupe conduisent à des charges brutes de SPE de 90,9 M€ sur les 5 prochaines années. Les charges évitées sont estimées à 322,4 M€ sur la durée de vie des dispositifs de MDE qui s'étale de 3 à 30 ans. Il en résulte une économie nette pour les charges de service public de l'énergie de 231,5 M€. Cependant, tandis que les gains sont répartis sur toute la durée de vie des dispositifs, les charges sont quant à elles concentrées uniquement sur les années 2019 à 2023, les primes MDE étant des aides à l'investissement. Il en découle un effet de trésorerie important pour le budget de l'État.

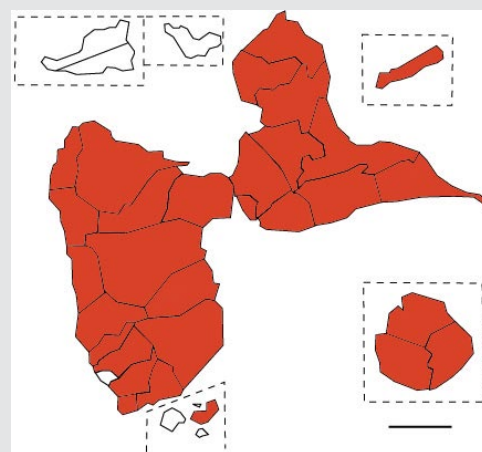
L'efficacité globale des actions standard du cadre territorial de MDE de Guadeloupe est de 2,05, ce qui signifie que les crédits débloqués devraient générer des économies de CSPE à hauteur du double de ceux-ci. Une fois l'ensemble des actions standard mises en œuvre, **les économies d'énergie générées en Guadeloupe s'élèveront à 228 GWh/an, ce qui représente 13 % de la consommation d'électricité** du territoire en 2017. Cela devrait permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de près de 150 000 tonnes équivalent CO2 par an, soit **une baisse d'environ 10% des émissions liées à la production d'électricité** en Guadeloupe.

Site de la CRE : www.cre.fr

COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU DISPOSITIF CEP

Au 01/04/19, 33 collectivités* sont adhérentes au CEP. Elles bénéficient gratuitement d'un accompagnement technique pour leurs projets d'efficacité énergétique.

* Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Bouillante, Cap Excellence, CANBT, CANGT, Capesterre Belle-Eau, Capesterre M/G, CARL, CCMG, Conseil Départemental, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis M/G, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.



Le CEP bénéficie du soutien technique et financier de :



CONTACT ET INFORMATIONS

Directeur de la publication : Jack SAINCILY - Directeur

Responsable d'édition : Arsène FARAUX - Adjoint à la direction

Rédaction : Joël PAUL - Conseiller en Énergie Partagée (CEP)

Publication : CAUE de la Guadeloupe

Conception et réalisation : Nicolas CHRISTOPHE

Impression : Grand Large

Dépôt légal : Janvier 2012

Numéro ISSN : 2276-1810

Date de parution : Avril 2019

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n°46

Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex

Tél : 0590 81 83 85 - Port. : 0690 73 99 77

Mail : paul.j@caue971.org

Secrétariat : contact@caue971.org

Web : www.caue971.org

caue
Fédération nationale

Le CAUE est membre de la **FNCAUE**
www.fncaue.fr